

J'organise l'adaptation et l'accueil de mon enfant chez l'ASSISTANT·E MATERNEL·LE



Pour un bébé ou un jeune enfant, se séparer de ses parents et être accueilli chez l'assistant·e maternel·le (AM) est une étape importante.

Pour le bien-être de tous (enfants, parents, AM), une période d'adaptation est vivement recommandée. Quels en sont les bénéfices ?

Une période d'adaptation ou familiarisation pour quoi faire ?

C'est une étape essentielle pour l'enfant, pour les parents mais aussi pour le professionnel qui prendra en charge l'enfant à son domicile.

Elle leur permet de faire connaissance et d'instaurer une relation de confiance.

L'enfant va s'habituer progressivement à son nouvel environnement. La période d'adaptation va lui permettre de se repérer dans l'espace, le temps et de se familiariser avec de nouvelles personnes et d'autres enfants. Il va également faire la découverte de nouvelles habitudes : une nouvelle façon d'être porté, couché...

Pour les parents, confier son enfant à une tierce personne se prépare. Au cours de la période d'adaptation, ils vont faire connaissance avec l'AM, échanger avec elle/lui sur les habitudes de vie de leur enfant, exposer leurs attentes et apprendre à se séparer.

L'AM va observer la manière dont l'enfant évolue pour répondre au mieux à ses besoins. Il/elle va ainsi appréhender son rythme, s'y adapter, recueillir les informations concernant sa prise en charge pour favoriser son bien-être dans la continuité de ce que font ses parents.

Quel déroulement ?

Chaque enfant est différent. C'est aux parents et à l'AM de juger de la durée nécessaire pour cette période d'adaptation. Elle peut varier d'une à plusieurs semaines et évoluer en fonction des besoins de chacun : enfant, parents et AM.

Un accueil progressif contribuera à sécuriser l'enfant. Il lui permettra une transition entre sa famille et son AM.

L'adaptation peut s'effectuer en plusieurs temps :

► Faire connaissance des personnes et des lieux

Les premières visites ont une courte durée et se déroulent **en présence des parents**. L'enfant découvre en toute sérénité son nouvel environnement, son AM et sa famille, les autres enfants accueillis. C'est l'occasion pour les parents d'échanger sur les habitudes de vie de leur enfant et de créer de nouvelles relations.

► Apprendre à se séparer et à se retrouver

En dehors de la présence de ses parents, l'enfant partagera des temps courts avec son AM. Ces moments seront l'occasion pour eux de jouer et se découvrir...

Il est primordial d'expliquer à l'enfant que ses parents vont partir mais aussi revenir !

Selon les dernières études en neurosciences, il est important de proposer à l'enfant de vivre des temps de vie identiques et répétés plusieurs jours de suite.

Si l'adaptation se passe bien, la durée d'absence des parents pourra s'allonger et permettra d'intégrer la prise des repas, la sieste. L'AM observera son comportement, son appétit, ses habitudes de sommeil, son rythme, etc.

Informations pratiques

- Selon la Convention Collective Nationale des Assistant·es Maternel·les, la période d'adaptation fait partie de la période d'essai et dure au maximum un mois.
- La période d'adaptation peut être rémunérée soit :
 - > au réel des heures travaillées,
 - > incluse dans la mensualisation.